

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1001.2000.TREATIES-4 (Notification Dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS
(ATP). GENÈVE, 1 SEPTEMBRE 1970

ADOPTION DES AMENDEMENTS A L'ANNEXE 1, APPENDICE 4¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.919.1998.TREATIES -6 du 27 juillet 1999, concernant les amendements proposés à l'appendice 4 de l'annexe 1 de l'accord susmentionné, communique :

Au 27 Octobre 2000, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'expiration du délai de neuf mois comme indiqué dans la notification dépositaire C.N.83.2000.TREATIES-3 du 16 février 2000, les Gouvernements allemand ou néerlandais (voir notifications dépositaires C.N.1241.1999.TREATIES -5 du 7 février 2000 et C.N.55.2000.TREATIES-1 du 7 février 2000) n'avaient pas formulé d'objection.

En conséquence, les amendements ont été réputés acceptés. Conformément au paragraphe 6 de l'article 18, ils entreront en vigueur six mois après la date de l'acceptation, soit le 27 avril 2001.

Le 27 octobre 2000

1. Voir notifications dépositaires C.N.919.1998.TREATIES -6 du 27 juillet 1999 d'amendements à l'article 18 et à l'Annexe 1, Appendice 4), C.N.1241.1999.TREATIES -5 du 7 février 2000 et C.N.55.2000.TREATIES -1 du 7 février 2000 et C.N.83.2000.TREATIES-3 du 16 février 2000.

